



Municipalité
Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Déclaration

L'eau bien public

Considérant que l'accès à l'eau nécessaire à la vie est un droit humain fondamental,
Considérant que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité,

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains

- Reconnaît l'eau comme bien public universel,
- S'engage à ce que sur son territoire et son sous-sol la gestion de l'eau reste en mains publiques,
- S'engage à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes,
- S'engage à informer régulièrement les habitants de la commune sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable.

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains

- participe à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens en faveur de communautés locales dépourvues d'accès à l'eau potable,

Fait à Yverdon-les-Bains, le 14 septembre 2007

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod